

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 29 janvier 2024 à 19 heures

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 29 janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23/01/2024

Présents : LONGIS Marie-Line, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARCIA Brigitte GARNIER Christian, KUHNE Pablo, MILLIAT Véronique DUC-MAUGE Pascal, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre,

Excusés

Mme JOLLAND Marie-Chantal représentée par M PHILIBERT dit JAIME Michel,
Mme CHERON Elodie représentée par Mme MILLIAT Véronique
Mme PUECH Julie représentée par Mme LONGIS Marie-Line
Mme MARIN Béatrice représentée par M. GRENIER Roland

Absents :

JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, GIRAUD Pascale

Secrétaire de séance : Mme DIDIER Véronique

Ordre du jour :

Signature du PV du 13 novembre 2023 et du 18 décembre 2023

Décision du Maire

Délibérations :

- Détermination du loyer du médecin sis maison RENEVIER
- Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du centre médico-scolaire situé à St Marcellin pour la période 2023-2024.
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- Remboursement des frais des élus participant à l'AG des plus beaux villages de France et au congrès annuel des maires à Paris
- Remboursement des frais de tous les enfants du CMJ (Conseil Municipal des jeunes) lors des déplacements officiels
- Etude signalétique dans le cadre du schéma directeur :
 - Demande de subvention
 - Acceptation du devis
- Lancement de la consultation de la rénovation de la salle des fêtes du Furand
- Divers

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme DIDIER Véronique a été élue à l'unanimité.

2/ Validation et signature des PV du 13 novembre 2023 et du 18 décembre 2023

3/ Décisions du Maire

- Néant

4/ Détermination du loyer du médecin sis maison RENEVIER

Les travaux de la Maison Renevier devraient se terminer d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2024. Il est raisonnable de penser que le médecin pourrait intégrer son cabinet de 51m2 en avril.

Il est nécessaire de le rencontrer afin d'établir ensemble les modalités du bail professionnel et d'en établir le tarif.

N'ayant pas assez d'éléments à présenter au conseil, la délibération est reportée à une date ultérieure.

5/ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Il est rappelé que les agents techniques sont contraints à des astreintes le week-end. En semaine il arrive qu'ils soient appelés par les élus pour des urgences. Une indemnité horaire pour travaux supplémentaires est prévue à cet effet. Afin de se mettre en conformité, il est proposé d'attribuer cette indemnité aux services techniques et administratifs pour la réalisation de travaux

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 29 janvier 2024 à 19 heures

supplémentaires demandés par l'autorité territoriale et selon les dispositions légales du 14 janvier 2022.

Acceptée à l'unanimité

6/ Participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnements du centre médico-scolaire.

Le centre médico-scolaire est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Il est basé à St Marcellin et regroupe une équipe constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières etc. Il a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre élèves, parents et enseignants.

Les enfants de St Antoine ont accès à ce centre. Une participation financière pour couvrir les frais de fonctionnement, calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits, est demandée aux communes.

Une convention pour chaque année scolaire est établie entre la ville de St Marcellin et la commune de St Antoine l'Abbaye.

Aussi, la convention pour l'année 2023-2024 établie comme suit et proposée à la signature.

- année 2023/2024 -108 enfants- forfait 3.70€/par élève

Accepté à l'unanimité

7/ Remboursement des frais aux élus participant à l'AG des plus Beaux Villages de France et au Congrès Annuel des maires à Paris

Dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements hors du territoire, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Chaque année une délibération était prise pour le remboursement des frais réels engagés par les élus lors des déplacements à l'AG des plus beaux villages de France (PBVF) et au congrès des maires.

Le conseil municipal autorise les élus à se rendre à ces deux manifestations et à se faire rembourser leurs frais réellement engagés sur présentation de factures et ou attestation justifiant les frais occasionnés, sans avoir à délibérer chaque fois.

Accepté à l'unanimité

8/ Remboursement des frais des enfants des CMJ participant à des sorties officielles.

Lors de l'instauration du Conseil Municipal Jeune (CMJ) en décembre 2023, il avait été prévu que les 14 enfants pourraient se rendre à Paris visiter l'Assemblée Nationale et/ou le Sénat.

Aucune indemnité n'étant versée au CMJ, le conseil municipal propose de prendre à sa charge les frais occasionnés lors de ces déplacements.

Accepté à l'unanimité

9/ Etude signalétique dans le cadre du schéma directeur d'aménagement.

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement, il est nécessaire de recourir à une étude supplémentaire portant sur la signalétique. Cette étude permettra d'identifier les entrées village, mieux orienter les véhicules vers les options de stationnement, identifier les parkings, accompagner et orienter les piétons etc. dans le but d'aboutir à l'installation d'éléments signalétiques de différentes échelles mais également à la dépose de certains existants pour gagner notamment en lisibilité.

L'entreprise SUPERNOVA, qui fait partie de l'équipe mettant en place le schéma directeur d'aménagement, a fait parvenir une proposition d'un montant HT de 31 200€.

Des subventions auprès des organismes financeurs seront demandées selon le plan suivant :

Organisme	Taux	Montants demandés
Département	30%	9 360.00
UDAP	20%	6 240.00
ETAT (DETR)	30%	9 360.00
Autofinancement	20%	6 240.00
Total	100%	31 200.00

A l'unanimité les élus autorisent le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer le devis de 31 200€ HT.

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 29 janvier 2024 à 19 heures

10/ Diagnostic et restauration de la salle multi-activités du Furand de St Antoine L'Abbaye. Autorisation du lancement d'une consultation d'un bureau d'étude.

Suite au rapport géotechnique et aux préconisations rendus par la société ECR Environnement, des études permettant d'étudier des solutions thermiques, de structure etc. sont nécessaires pour des travaux de rénovation, de la salle multi activités du Furand, envisagés en 2025-2026.

A l'unanimité les élus acceptent le lancement d'une consultation d'un bureau d'étude.

Une commission dédiée sera mise en place (comité de pilotage comité technique...).

11/ Divers.

Chaque élu est sollicité pour faire le point sur ses dossiers.

M. GRENIER Roland

- ✓ Aide financière à la rénovation des façades dans le village de St Antoine l'Abbaye.

M Grenier présente un projet de règlement d'octroi des aides financières de la commune en direction des propriétaires occupants d'immeubles d'habitation individuelle situés dans la zone SPR (site patrimoniale remarquable) Il présente les travaux éligibles. Le montant de l'aide communale possible sera défini au prochain budget.

Il précise que pour les bénéficiaires, la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) pourra abonder du même montant que l'aide apportée par la commune.

Un nouveau projet sera présenté ultérieurement, corrigé des remarques émises par les conseillers présents et après consultation de la Région AURA.

M. VEYRAND Pierre

- ✓ Eglise- Travaux sur les toitures, Installation système détection anti intrusions, Installation système détection incendie

Ces travaux seront effectués si les aides de nos partenaires arrivent à hauteur de 99% des montant engagés.

Il est rappelé que la participation du maître d'ouvrage doit être de 20% minimum sauf dérogation sur décision préfectorale pour des projets d'investissement en matière de rénovation sur les bâtiments protégés au titre du code du patrimoine. M Le Préfet étant en visite dans notre commune le 19 février prochain, il lui sera fait par de d'une demande de dérogation de 1%.

- ✓ Maison Renevier.

Les travaux se poursuivent (plomberie, VMC, peinture...) une réception est attendu pour fin du 1^{er} trimestre début du second.

Des devis sont en cours pour l'agencement intérieur et seront présentés au prochain conseil.

Mme VILLARD Bernadette

- ✓ Ecole des platanes et logement- Amélioration énergétique

L'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) a rendu son rapport. 3 Bureaux d'études ont été consultés au vu du cahier des charges proposé par cet organisme.

Ce dernier a étudié les 3 propositions pour améliorer la capacité énergétique.

Une demande de subvention de réhabilitation de logement sur l'Isère a été faite par le Conseil Départemental auprès de l'état. Si cette dernière est acceptée, la commune sera en capacité d'obtenir des aides du département et fera des demandes de subventions auprès d'autres financeurs (état ...)

- ✓ Subvention aux associations privées.

Réception des demandes de subventions. Un projet établissant la prévision des aides versées est présenté. La commission statuera prochainement.

Mme MILLAT Véronique

- ✓ City Park

Début des travaux le 25 mars 2024.

- ✓ Aire de jeux

En cours de finalisation par les employés communaux.

- ✓ Médiathèque Darodes

Commune de Saint-Antoine l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 29 janvier 2024 à 19 heures

L'agent titulaire est en arrêt de travail suite notamment à un mal être, et formalise cet état par un courrier adressé à Mme le Maire. Ce dernier sera remis aux élus en même temps que la réponse apportée par la commune en lien avec les communes de St Bonnet de Chavagne et de Montagne. Aujourd'hui, Marceau assure seul les permanences. Une équipe de bénévoles devra être mise en place. Inquiétude financière quant au devenir de la médiathèque si les animations prévues dans les écoles des communes de St Bonnet de Chavagne et de Montagne ne sont pas assurées.

M. PHILIBERT Michel

✓ Point sur le Frelon Asiatique

Une opération de repérage et de piégeage est organisée par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC). Une réunion d'information pour les élus est prévue le 15 février à St Romans.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h30.

Prochains Conseil Municipal :
JEUDI 22 Février 2024.
Vendredi 25 mars 2024

Signatures :

Mme le Maire,
Mme LONGIS Marie-Line



Le secrétaire,
Mme DIDIER Véronique

